

**BUDGET PRIMITIF
Exercice 2022**

Note de Présentation Brève et Synthétique du Budget Primitif

**BUDGET
Adduction d'Eau Potable**

Généralités

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». L'article L5311-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que s'applique pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants l'article L 2313-1 du CGCT.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le budget 2022 sera présenté au conseil syndical dans sa séance du 24 mars 2022 pour approbation.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 10 mars 2022.

Dans un contexte financier incertain, le budget primitif 2022 veille à la préservation de la qualité du service public local, au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins des usagers, des communes et de la réglementation tout en maintenant une gestion rigoureuse pour faire face aux incertitudes.

La répartition des dépenses et des recettes s'effectuent de la manière suivante :

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**
31 MARS 2022
Bureau du Coordonnateur

SECTION DE FONCTIONNEMENT

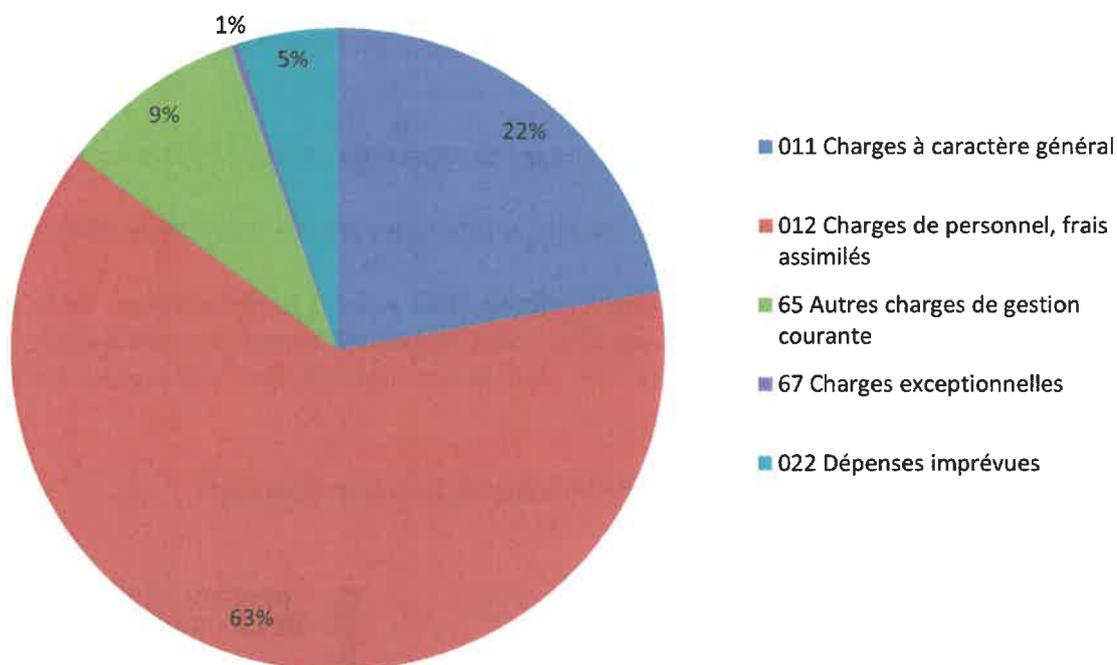
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 1 355 279.71 € incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

Dépenses

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution
011 - Charges à caractère général	66 800,00 €	66 400,00 €	-0,60%
012 - Charges de personnel	201 650,00 €	189 920,00 €	-5,82%
65 - Autres charges de gestion courante	28 000,00 €	28 000,00 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	312 450,00 €	300 320,00 €	-3,88%
042 - Opérations d'ordre	246 247,54 €	246 247,54 €	
023 - Virement à la section d'investissement	879 876,63 €	808 712,17 €	
Total	1 438 574,17 €	1 355 279,71 €	

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 3.88% par rapport au budget primitif 2021.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Dépenses à caractère général (chapitre 011) : les charges à caractère général qui représentent 22% des dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse par rapport au budget prévisionnel 2021. Certaines charges ont été revues à la hausse (fournitures, matériel de bureau, envoi de courrier ...) et d'autres à la baisse (honoraires, frais d'actes).

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : les charges du personnel représentent 63% des dépenses réelles de fonctionnement pour 65% en 2021. Cette prévision de diminution est due au départ d'un agent contractuel fin 2021 et au recrutement d'un agent titulaire ; les charges sociales étant moins importantes pour un agent titulaire.

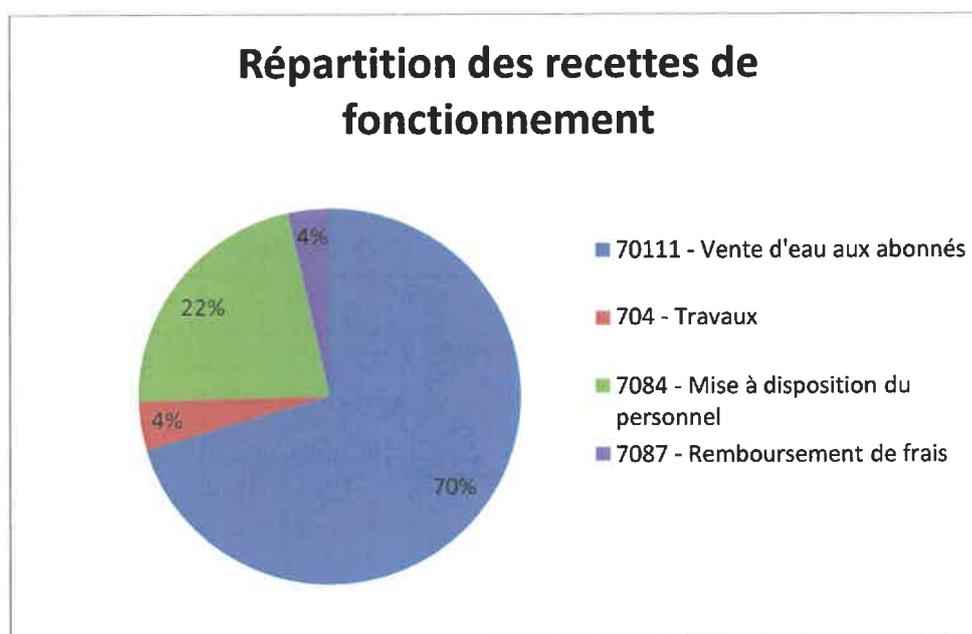
Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : correspond essentiellement aux indemnités et cotisations des élus. Aucune variation n'est prévue pour par rapport au budget primitif 2021.

Charges exceptionnelles (chapitre 67) : correspond aux annulations de titre sur l'année antérieure. Pas de variation par rapport au budget primitif 2021.

Recettes :

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution
70 - Ventes produits, prestations	688 000,00 €	710 000,00 €	3,20%
75 - Autre produit de gestion courante	6,00 €	6,00 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	688 006,00 €	710 006,00 €	3,20%
042 - Opérations d'ordre	55 285,00 €	55 285,00 €	
R002 - Résultat N-1	695 283,17 €	589 988,71 €	
Total	1 438 574,17 €	1 355 279,71 €	

La prévision des recettes réelles de fonctionnement sont en légère hausse de 3.20% par rapport au budget primitif 2021.



Vente de produits, prestation de services (chapitre 70) : sont notamment inscrites les recettes liées à la vente d'eau, à la réalisation de travaux et au reversement des dépenses de personnel et frais divers par les autres budgets.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 1 748 888.82 €.

Dépenses :

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution
21 - Immobilisations corporelles	2 000,00 €	1 800,00 €	-10,00%
23 - Immobilisations en cours	1 456 929,55 €	997 874,71 €	-31,51%
Total des dépenses réelles d'investissement	1 458 929,55 €	999 674,71 €	-31,48%
Restes à réaliser	317 112,74 €	693 929,11 €	
040 - Opérations d'ordre	55 285,00 €	55 285,00 €	
Total dépenses d'investissement	1 831 327,29 €	1 748 888,82 €	

Détail de la répartition des travaux 2022 :

N°/Art	Désignation opération	RAR 2021*	BP 2022	TOTAL 2022
126	Déplacement compteur Breyra		25 000.00€	25 000.00€
130	Rue des Vignes	116 917.78€		116 917.78€
134	Ressource substitution achat Parcelle Haut Nouchet	22 000.00€		22 000.00€
135	Branchement Moulin d'Augey	143 955.20€		143 955.20€
138	Renouvellement Diagnostic AEP		90 000.00€	90 000.00€
140	CVM Analyses travaux	10 000.00€	50 000.00€	60 000.00€
141	Destruction surpresseur Solitude	49 220.00€		49 220.00€
144	Renouvellement conduite avenue de la Gare		180 000.00€	180 000.00€
145	Renforcement av Adolphe Demons et suppression conduite chemin de la Borderie		200 000.00€	200 000.00€
146	Remplacement vanne par débitmètre av de l'Esprit des lois	30 000.00€		30 000.00€
147	Suppression double conduite Rue Latapie	120 000.00€	120 000.00€	240 000.00€
148	Remplacement conduite chemin du chec	128 135.22€		128 135.22€
149	Réservoir Marsalette – alimentation par Blancherie		50 000.00€	50 000.00€
150	Protection du captage de Marsalette dont Etudes Aire d'alimentation		50 000.00€	50 000.00€
151	Réfection toiture Blancherie		20 000.00€	20 000.00€
152	Avenue de Canterane – sortie de la conduite passant en privée		100 000.00€	100 000.00€
153	Abandon double conduite Portail Arnaudet		30 000.00€	30 000.00€
24	Travaux divers	71 700.91€	82 874.00€	154 574.91€
2183	Matériel informatique	2 000.00€	1 800.00€	2 000.00€
TOTAL		693 929.11€	999 674.00€	1 693 603.11€

* Restes à réaliser 2021

Recettes :

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	- €	311 234,23 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	
Total des recettes réelles d'investissement	- €	311 234,23 €	
021 - Virement de section d'exploitation	879 876,63 €	808 712,17 €	
040 - Opérations d'ordre	246 247,54 €	246 247,54 €	
R001 - Solde année N-1	705 203,12 €	382 694,88 €	
Total recettes d'investissement	1 831 327,29 €	1 748 888,82 €	

Compte tenu du solde d'exécution à reporter ainsi que le solde des restes à réaliser, il apparaît un besoin de financement de 311 234.23€.

Le besoin de financement est couvert par le résultat d'exploitation excédentaire de 2021.

CONCLUSION

Le budget primitif Adduction d'Eau Potable 2022 s'équilibre pour un montant de 3 104 168.53€.

Les crédits d'investissements ont été budgétisés et planifiés sans prévoir de recours à l'emprunt en 2022.

Du fait de la mise à jour du diagnostic du réseau d'eau potable lancée cette année et des problématiques actuelles (ressources de substitution, non-conformité de l'eau potable), le budget investissement devrait donc sensiblement augmenter dans les années à venir.

Un outil évolutif de prospective budgétaire à Horizon 2026 sera réalisé dès cette année. Il accompagnera les choix des élus.

Fait à Saint Médard d'Eyrans

Jean-André LEMIRE
Président du SIAEPA

